

commémorative : elle représente un char antique d'un côté et une Renommée de l'autre. L'inscription : Elis, Athènes, Paris, Saint-Louis, Londres, rappellera le cycle olympique ancien et moderne. Les revers des deux médailles ne doivent être utilisées que pour les Jeux de Londres mais il est entendu que les faces seront mises à la disposition du Comité International et pourront servir pour les olympiades suivantes.



LES SPORTS ET L'ARMÉE



Les sports, par rapport à l'armée, peuvent être considérés sous un double aspect. Avant le service, ils préparent le soldat; pendant le service, ils aident à le former. Une seconde division s'impose ; il est, au point de vue militaire, des sports essentiels ; il en est d'autres simplement utiles ; il en est enfin qu'on serait tenté qualifier d'inutiles si tant est qu'un sport puisse être inutile ; nous les qualifierons d'auxiliaires, Enfin la question présente un troisième aspect selon qu'il s'agit des officiers ou des simples soldats.

Tout le monde semble à peu près d'accord sur ce premier point que les sports peuvent jouer un rôle efficace et bienfaisant dans la préparation du jeune homme au service militaire, à la condition que cette préparation ne revête pas un caractère trop... militaire. On fut longtemps avant d'en venir là. En bien des pays, des « bataillons scolaires » eurent la prétention de faciliter la tâche de l'instruction des recrues en leur apprenant des l'école le maniement du fusil et les éléments de l'exercice. On encourageait les enfants à jouer au soldat, pensant leur donner ainsi non seulement le goût des choses de l'armée mais l'instinct et l'habitude de la discipline. De façon générale, l'expérience fut franchement mauvaise. Il apparut que le ressort militaire, loin d'en être fortifié, s'y détendait, que les scolaires embrigadés perdaient de la souplesse et gagnaient de l'aplomb et qu'à leur arrivée au régiment, l'action des chefs et le contact des camarades cessaient de produire leur maximum d'effet. « Faites-nous des hommes, ce sera à nous d'en faire des soldate », avait dit naguère un officier supérieur français aux représentants

des sociétés de gymnastique, délimitant ainsi la mission respective des rouages de préparation et de la caserne elle-même. Cette sage parole a prévalu presque partout et les bataillons scolaires ont cessé d'être.

Par contre, à mesure que la durée du temps de service va en diminuant, la valeur préparatoire des sports tend à s'affirmer. Les armées de métier d'autrefois non seulement redoutaient un apprentissage préalable comme celui des bataillons scolaires, mais s'accommodaient plus volontiers de garçons entièrement non dégrossis. Pour peu qu'ils fussent solides, on se chargeait de les éduquer proprement. On avait le temps; la table rase semblait préférable à tout commencement d'entraînement. De nos jours au contraire — les armées de métier se faisant de plus en plus rares — on apprécie le dégrossissement opéré par la pratique rationnelle et ordonnée des sports.

De quels sports ? C'est là la question. Il en est que nous avons qualifié essentiels, d'autres utiles, d'autres enfin de simplement auxiliaires en nous plaçant au point de vue militaire. On entend bien qu'il est plus avantageux à un soldat d'être bon gymnaste que bon escrimeur ou bon nageur que bon footballeur. Mais peut-on dire la même chose du *futur* soldat ? Et quand celui-ci arrivera au régiment, ne sera-t-il pas beaucoup plus avantageux, tant pour lui que pour ses chefs, qu'il ait joué au football comme adolescent que s'il avait acquis une science consommée aux armes ? Ce point de vue là commence seulement à s'imposer depuis que le football (rugby) se répand sur le continent. Nous croyons qu'on en arrivera à considérer ce jeu comme supérieur à toute autre forme d'exercice pour l'endurcissement physique, les qualités d'à-propos, de rapidité, de sang-froid et d'abnégation qu'il exige. C'est là, par essence, l'école du futur soldat. Alors que, d'un garçon convenablement dégrossi, on peut arriver au régiment à faire un nageur, un cavalier, un tireur de bonne force, rien ne remplacera jamais ce qu'il aurait acquis sur le champ de football.

Cela veut-il dire que le foot-ball doit être cultivé au régiment ? Et, d'une façon générale, les sports athlétiques, courses à pied et autres et les sports de défense, boxe, lutte... doivent-ils y être cultivés en exercices commandés ou bien à la façon de la vie civile, c'est-à-dire en concours ? Et enfin quelle est la gymnastique qui doit être enseignée aux hommes ? En face de ces trois problèmes, les diverses armées du monde se trouvent placées et les solutions

adoptées momentanément témoignent que la période des tâtonnements n'est pas terminée et que nul principe ferme ne s'impose encore. La France, après avoir refusé pendant qu'elle avait le service à long terme, d'admettre les sports à la caserne leur a, aujourd'hui que son service est à court terme, ouvert les portes à deux battants. Nombreux sont les régiments qui forment des équipes de football et participent à des championnats militaires organisés d'ailleurs par des sociétés civiles, ce qui est assez singulier. On facilite aux hommes l'entraînement et on leur donne des permissions pour prendre part aux concours. En face de ce traitement de faveur se dresse l'exclusivisme germanique. L'Allemagne n'admet pas que ses soldats aient le temps de jouer et pas davantage qu'ils puissent concourir pour quoi que ce soit. Elle les exerce certes, et de façon intensive, mais toujours en exercices commandés et non seulement leur refuse le droit de se mesurer avec des civils mais même de se rencontrer entre eux. Aucun répit dans l'instruction; le sentiment du devoir patriotique doit être suffisant à entretenir l'émulation. On se souvient qu'au Congrès Olympique de Bruxelles, la commission chargée d'étudier les sports militaires, influencée par les déclarations d'un officier supérieur allemand, se prononça dans le sens d'un ostracisme à peu près complet ; les officiers belges présents indiquèrent que des idées analogues prévalaient dans leur pays. Il va de soi qu'elles prévalent également en Suisse ; l'armée suisse a si peu de temps à consacrer à l'instruction de ses recrues qu'elle ne saurait en rien distraire au profit des sports. En Angleterre c'est le régime inverse. Les matchs interrégiments sont d'usage commun et tout régiment à ses équipes pour la pratique des différents sports. On a reconnu qu'il y avait abus et une évolution se dessine dans le sens d'une certaine restriction mais jamais cette évolution n'aboutira à la suppression totale de pratiques qui sont en quelque sorte imposées par l'état des mœurs et par les traditions.

En ce qui concerne la gymnastique, la France, aussi sur ce terrain-là, passe par des régimes très divers. D'un système éclectique pratiquement, elle a sauté à un éclectisme scientifique puis paraît incliner désormais vers la suédomanie exclusive. Ce qu'il y a d'étrange et d'amusant est que, tandis que certains pays étrangers et la France tout particulièrement rendent à la méthode suédoise un culte presque fétichiste, en Suède même un esprit bien plus large prévaut dans les cercles militaires. D'une façon générale, il

semble que l'on ne se rende pas bien compte en beaucoup de pays que la méthode ne vaut guère que par les hommes qui l'appliquent en sorte qu'une méthode imparfaite peut donner d'excellents résultats et une autre beaucoup, plus parfaite, des résultats bien inférieurs — que, notamment, des soldats ne peuvent être enseignés efficacement par des savants. -La Belgique est attachée au même culte suédois. Les pays anglo-saxons s'y montrent sympathiques mais l'individualisme sportif se fait sentir de façon énergique et nulle méthode officielle ne parviendra à en dompter les manifestations. L'Allemagne et la Suisse demeurent, militairement parlant, attachées à l'ancienne gymnastique athlétique que ses adversaires espèrent tuer en la qualifiant d'acrobatique. Au Japon, l'endurcissement par le jiu-jitsu est la base de l'éducation physique dans l'armée. Le gouvernement impérial se préoccupe d'y ajouter des exercices à l'européenne mais il est douteux qu'on transforme un régime qui a fait ses preuves dans des circonstances récentes et particulièrement probantes.

En somme, à part l'Angleterre qui a encore une armée de métier, deux théories sont en présence; d'un côté l'Allemagne répugne nettement à encourager la vie sportive de ses soldats et les soumet, avec persistance au régime de l'exercice commandé, voulant d'autant moins distraire de leur effort une parcelle quelconque que la durée du service a diminué ; d'autre part, la France, éprise de l'idée dominante du *moindre effort*, désathlétise de plus en plus sa gymnastique et admet les sports dans une mesure de plus en plus large malgré que, dans le même temps, la durée de service diminue plus encore que celle de l'Allemagne. Un courant mondial se dessinera forcément dans un sens ou dans l'autre; entre deux écoles si opposées il faut choisir car elles sont malaisément conciliables. Jusqu'à présent, les chances paraissent être en faveur de la conception allemande.

Si l'Allemagne est opposée aux sports pour les soldats, elle ne l'est pas aux sports pour les officiers et notamment pour les officiers de cavalerie. Lors du Congrès Olympique de Bruxelles ses représentants insistèrent vivement sur l'importance des chasses à courre pour la formation de ces derniers. L'armée italienne est particulièrement avancée dans cette voie. La fameuse école de l'or di Quinto s'ingénia à multiplier pour ses jeunes officiers les chasses et en général toutes les occasions de faire du *rough riding*. Dans les armées anglo-saxonnes, le jeu de polo est surtout en hon-

neur. Il a sur la chasse à courre cette infériorité de donner naissance à une équitation un peu artificielle aussi bien par rapport aux montures et aux terrains que par rapport aux mouvements exécutés par les cavaliers ; il a surtout l'inconvénient d'être extrêmement coûteux.

C'est une chose digne d'étonnement que l'escrime soit partout plus en faveur chez les civils que chez les militaires — partout sauf peut-être dans l'Argentine où le célèbre Pini a été mis par le gouvernement à la tête d'une école d'escrime militaire qui paraît déjà très remarquable. Mais, en général, ce sont des civils qui excellent à manier les armes que les militaires portent au côté. Cependant dans les diverses armées, une modification tend à se produire dans l'esprit des officiers qui jusqu'ici semblaient dédaigner quelque peu les différentes sortes d'escrimes et commencent à y prendre plus d'intérêt.

En dehors des sports équestres et des armes, il n'y a guère d'exercices pratiqués de façon régulière par les officiers et, même en Angleterre, le seul pays où il en fut autrement jusqu'ici — la tendance est rétrograde à cet égard. En France, le gouvernement n'encourage pas beaucoup les sports d'officiers. La République semble trouver que ceux-ci n'ont pas mieux à faire que de consacrer exclusivement à leurs troupes ou bien à leur propre instruction tout le temps dont ils disposent. L'incroyable est que, dans le même moment, elle applique un tout autre système aux soldats établissant pour eux un régime sportif et récréatif qui nécessairement menace de diminuer par trop la durée de l'apprentissage technique et de lui enlever de sa perfection.

Tels sont, nous semble-t-il, les angles variés sous lesquels ici ou là, on envisage, à l'heure actuelle, cette importante question du rôle des sports dans l'armée.

UNE LETTRE DE M. CH. DIEHL

Nos lecteurs se rappellent que nous avons placé sous leurs yeux cet hiver le texte fort curieux d'une lettre de feu M. le professeur Strehly relative à l'existence problématique de gymnases et de